



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°24

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Travaux de sécurité – Groupe scolaire et Espace Ados – Rue Jules Ferry – Pose de Clôture – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes et de l'ETAT

Le groupe scolaire Jules FERRY et l'Espace ADOS ont fait l'objet de différents travaux ces dernières années. Une nouvelle tranche d'aménagement est prévue, concernant notamment la pose d'une clôture au principe de la sécurisation des espaces et activités.

Aussi, il est demandé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou organismes

De préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune

De présenter, et transmettre à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

Sur les prochains mois, le projet sera soumis sur les aspects techniques à la commission des travaux.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



AUTORISE M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou organismes.

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

PRÉSENTE et **TRANSMET** à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

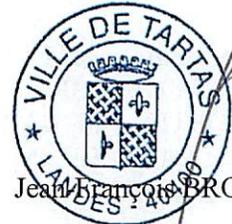
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PARFOUCHE SEBBAN

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES